



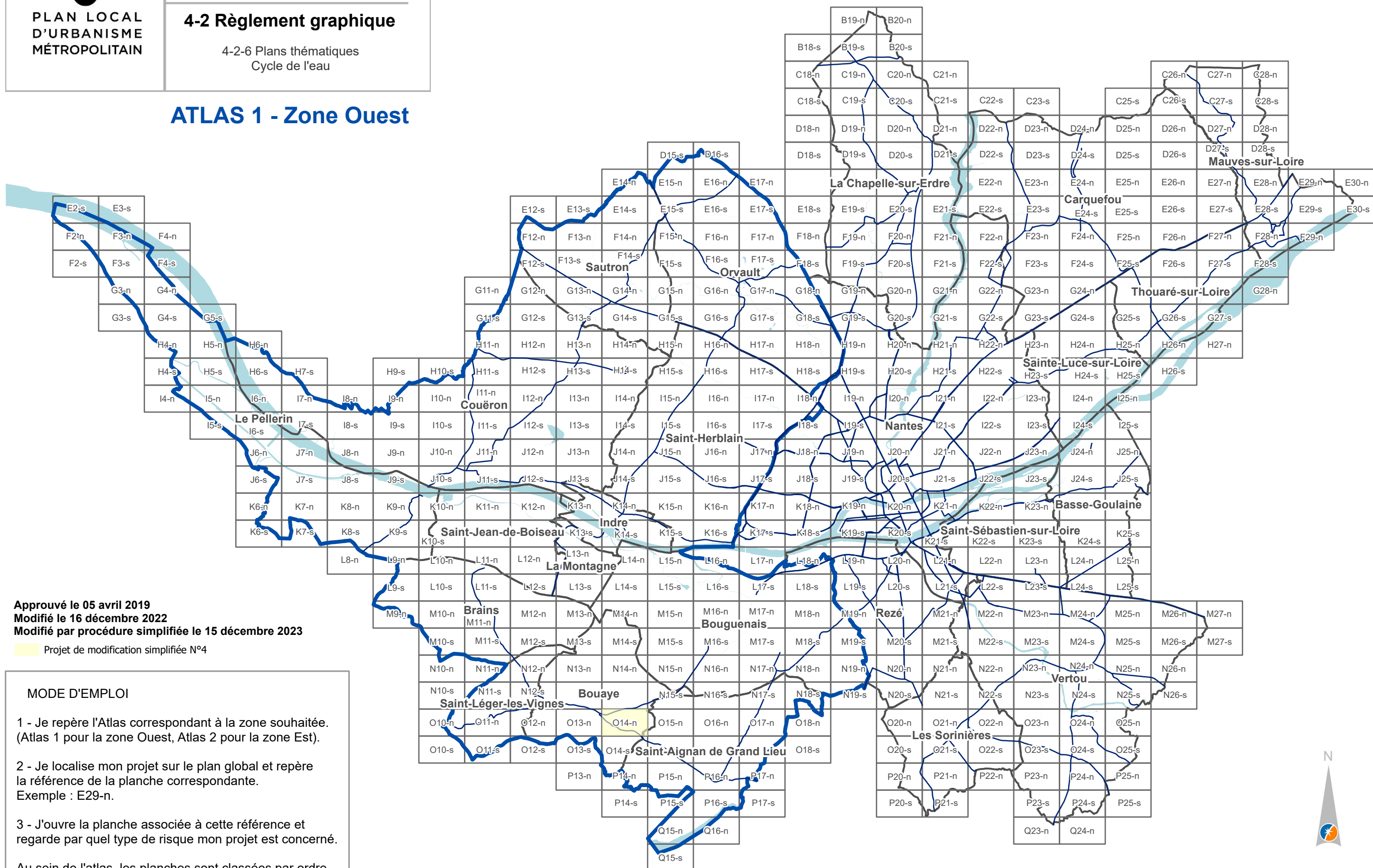
PLAN LOCAL
D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN



4-2 Règlement graphique

4-2-6 Plans thématiques
Cycle de l'eau

ATLAS 1 - Zone Ouest



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

Projet de modification simplifiée N°4

MODE D'EMPLOI

1 - Je repère l'Atlas correspondant à la zone souhaitée.
(Atlas 1 pour la zone Ouest, Atlas 2 pour la zone Est).

2 - Je localise mon projet sur le plan global et repère
la référence de la planche correspondante.
Exemple : E29-n.

3 - J'ouvre la planche associée à cette référence et
regarde par quel type de risque mon projet est concerné.

Au sein de l'atlas, les planches sont classées par ordre
alphabétique et numérique, puis classées en deux volets :
'n' pour la partie nord et 's' pour la partie sud.
(exemple : E29-n→E29-s→E30-n→E30-s→etc.).



0 1 2 4
Km